

LA QUESTION BILINGUE AU PARLEMENT FEDERAL

Nous tenons à consigner trois importantes résolutions concernant la question de l'enseignement des deux langues officielles du Canada dans les écoles canadiennes-françaises. La première a été rédigée par l'honorable Philippe Landry, président du Sénat, et remise aux ministres fédéraux qui n'ont pas voulu la présenter aux Communes. La deuxième est la résolution Lapointe, (député de Kamouraska), qui a suscité le retentissant débat que l'on sait et provoqué d'admirables discours. Elle a été malheureusement rejetée par un vote de 107 contre 60. La troisième est celle de l'*Association d'Education des Canadiens-français du Manitoba*, dont l'honorable Charles Marcl, député de Bonaventure, a donné lecture à la Chambre — moins le considérant souligné — à la fin de son discours sur la question entarienne, à la demande spéciale, a-t-il déclaré, de M. John P. Molloy, député de Provencher, retenu chez lui par la maladie.

RÉSOLUTION LANDRY.

Cette Chambre est d'opinion:

1. Que la paix et l'harmonie, qui doivent régner entre les différentes races de ce pays, sont gravement compromises par une interprétation erronée ou étroite de la lettre et de l'esprit de l'Acte de l'Amérique britannique de 1867, en ce qui concerne les droits accordés aux minorités et l'usage de la langue française;
2. Que pour prévenir tout froissement possible, il importe que, dans l'exercice des pouvoirs qu'elles possèdent, les législatures provinciales que cela concerne s'imprègnent de l'esprit de générosité, de justice et de conciliation auquel ont droit les minorités de race ou de religion et qui caractérise les relations de l'Angleterre avec les peuples vivant sous son drapeau.

RÉSOLUTION LAPOINTE.

Attendu que depuis longtemps la politique définie de la Grande-Bretagne a été dans les pays passant sous la souveraineté de la Couronne, soit par traité ou autrement, de respecter la religion, les usages et la langue des habitants qui deviennent ainsi sujets britanniques;

Attendu que les sujets d'origine française de Sa Majesté, dans la province d'Ontario, se plaignent que, du fait d'une récente législation, ils ont été dans une large mesure privés du privilège dont eux et leurs ancêtres avaient toujours joui depuis que le Canada est passé